



Direction des Affaires Scolaires

2023 DASCO 13 Convention d'occupation du domaine public par une association- Mise à disposition de locaux à l'association ASEI (6e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association Agir Soigner Éduquer Insérer (ASEI) déclarée en préfecture le 24 juin 1950, dont le siège social est situé 4, avenue de l'Europe B.P. 62243, 31522 Ramonville Saint-Agne Cedex, est représentée par Mme Nadine BARBOTTIN en sa qualité de Présidente Générale et ou Mme Olivia LEVRIER, en sa qualité de Directrice Générale.

Elle a pour objet la prise en charge globale, l'accompagnement, l'éducation et l'insertion des personnes en situation de handicap et des personnes dépendantes et fragilisées. Cette association qui gère 107 établissements et services sanitaires et médico-sociaux en France poursuit des objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels, thérapeutiques auprès des personnes accompagnées. De plus, l'association développe aujourd'hui son offre de services à travers la mise en place de dispositifs et de partenariats avec les autres acteurs du territoire. L'ASEI est également un acteur de l'économie sociale et solidaire dont la mission est plus que jamais centrée sur l'accompagnement de la personne, dans la construction de son projet de vie, et ce, à tous les âges de la vie.

Jusqu'au transfert de gestion des activités de l'association Resolux à l'association ASEI, Resolux gérait 7 structures : un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) destiné à des adultes en situation de handicap, créé en 1969, un externat médico-éducatif (EME) et un SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile) destinés aux enfants et adolescents de 6 à 14 ans créés en 1979, et un centre d'activité de jour (C.A.J) destiné aux adultes créé en 1991, 2 foyers d'hébergement et une section d'adaptation spécialisée. L'association prenait en charge environ 110 personnes dans ces structures et leur proposait un projet éducatif, pédagogique et thérapeutique, visant à favoriser leur insertion professionnelle et leur autonomie.

En 2000, la Ville de Paris avait mis à disposition de l'association Resolux des locaux situés dans un bâtiment de quatre étages loué à l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris au 85, boulevard Raspail (6e). Ce bâtiment accueille également trois services de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) (halte-garderie, relais assistantes maternelles, service de PMI), un centre de ressources de la DASCO, et une annexe du lycée municipal Maximilien Vox.

Dans l'immeuble principal, l'association Resolux a d'abord occupé deux salles de classe et un bureau situés au 2ème étage du bâtiment. A partir de 2006, cette occupation a été élargie à des locaux situés au sous-sol.

La convention signée en 2000 a été renouvelée à cinq reprises (2003, 2006, 2009, 2012 et 2018), sachant qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, c'est l'ASEI qui a repris la gestion des établissements antérieurement gérés par l'association Resolux à la suite de leur transfert.

La convention signée en 2018 étant arrivée à expiration le 31 décembre 2022, il est conclu la présente convention qui définit les termes d'une nouvelle mise à disposition des locaux sis 85, Bd Raspail (6e) au profit de l'association ASEI.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris